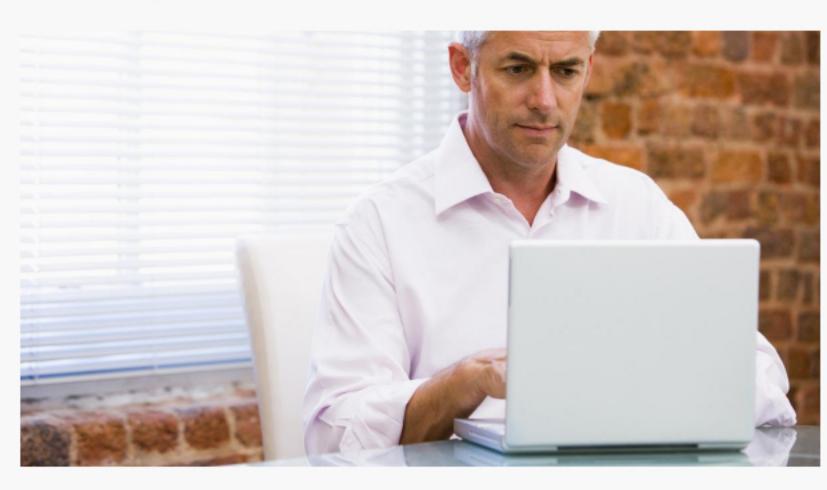
Evénements & salons

S'abonner >

LEXIQUE

Conseils en Bourse et Placements > Placements > Assurance vie > Assurance vie en ligne : les offres se multiplient !

Assurance vie en ligne : les offres se multiplient!





L'assurance vie sur Internet a tout pour plaire aux Français avec des produits compétitifs en termes de frais, de performances et très facilement accessibles. Pourtant la mayonnaise tarde à prendre auprès des épargnants ce qui est loin de rebuter les nouveaux entrants sur ce marché.

Malgré une part de marché de seulement 3% dans la collecte brute (soit environ 4 milliards d'euros par an), principalement réalisée par les trois gros acteurs bancaires (Boursorama, Fortuneo et ING) et dans une moindre mesure quelques gros courtiers indépendants (Altaprofits.com, Linxea.com, Mes-placements.fr, Assurancevie.com...), le marché internet de l'assurance vie bouillonne et suscite plus que jamais l'intérêt de nouveaux acteurs de taille.

A LIRE AUSSI

f

y

g+

 \sim

Publié le 24/12/2017 Quelle assurance vie en ligne choisir?

Publié le 29/08/2018 L'assurance vie a plus que jamais la cote en 2018

Publié le 12/08/2018 Assurance vie: optimisez vos retraits en 2018

Publié le 23/03/2018 Assurance vie : Le Revenu a décerné ses Trophées 2018, découvrez le palmarès

Une offre qui se développe

EasyBourse, le courtier en ligne de La Banque Postale, a lancé le contrat EasyVie en début d'année, le premier assuré par CNP Assurances (principale compagnie d'assurance vie en France). Outre une gestion libre conseillée par Advize et un mandat d'arbitrage (facturé 0,16%) orchestré par la gestion privée de BPE, le contrat a la particularité de proposer des frais de gestion évolutif avec l'encours confié.

Ils sont par exemple de 0,75% sur le support en euros et de 0,85% sur les unités de compte (UC) lorsque l'encours est inférieur à 200.000 euros. Ils tombent respectivement à 0,6 et 0,65%

Binck.fr, broker bien connu des investisseurs actifs en Bourse qui recense 70.000 comptes en France, va

au-delà de 500.000 euros.

lancer le 6 novembre prochain un contrat d'assurance vie en ligne assuré par Generali. Le contrat se caractérise par une offre de 200 fonds en gestion libre, 50 ETF et 30 titres vifs.

Et même Préfon, le leader de la retraite complémentaire pour la fonction publique avec un encours de 16 milliards d'euros vient d'annoncer le lancement d'un contrat d'assurance vie 100% digital avec Suravenir, filiale d'assurance vie du Crédit Mutuel Arkea.

Lui aussi très compétitif sur les tarifs (0,6% de frais de gestion), le contrat se démarque par une orientation socialement responsable. Il sélectionne des supports d'investissement labellisés ISR qui prennent en compte dans leur stratégie les questions liées à l'environnement, au social, aux droits humains et à la gouvernance.

Est-ce le signe d'un marché qui va enfin changer de braquer depuis le

lancement des premiers contrats en ligne au début des années 2000?

Les contrats vie davantage souscrits sur Internet

Pour se faire une idée intéressons-nous à la part de marché que représente l'assurance vie en ligne dans les nouvelles souscriptions de contrats.

Car si la moyenne du premier versement évolue, selon les distributeurs, entre 6.000 et 12.000 euros, l'encours moyen d'un contrat «à maturité» est lui proche des 40.000 euros. L'effet reversement sur un contrat en ligne est donc très important.

Selon une étude réalisée en 2016 par Ipsos pour le compte du courtier en ligne Assurancevie.com, seuls 4% des contrats de plus de 5 ans ont été souscrits sur Internet, alors qu'ils représentent 9% des souscriptions réalisées lors des 5 dernières années. En toute logique cette percée devrait se retrouver dans les chiffres de collecte d'ici peu.

JURISPRUDENCE - ASSURANCE VIE

Les fonds à formule peuvent être logés dans un contrat d'assurance vie (Arrêt n° 16-22620 du 23/11/2017)

>> La qualité de bénéficiaire d'un contrat vie doit être prouvée. (Arrêt n° 16-20641 du 8/06/2017)

Pas de modification substantielle d'un contrat d'assurance vie sans l'accord de ľassuré. (Arrêt n° 15-27908 du 12/01/2017)



- Fiscalité de l'assurance vie
- Combien peut-on retirer sans impôts ?
- L'assurance vie reste-t-elle intéressante après 70 ans ?
- Quels sont les avantages fiscaux à la fin d'un CDD ?
- Comment sont taxés les contrats peu rentables?
- Comment optimiser la fiscalité sur ses
- retraits? Quelle est la fiscalité des vieux clicquet » ?
- · Peut-on changer son compte assurance vie de banque ? Quel est l'intérêt d'un fonds Euro

croissance?

- Gérer son contrat au quotidien
- Faut-il mettre des SCPI dans son
- contrat? Est-il intéressant de « fourgousser »
- son contrat?
- Comment sécuriser ses gains ? Comment dynamiser la performance ?
- Faut-il alimenter un vieux contrat ou en ouvrir un nouveau?
- L'avance est-elle préférable au retrait?
- Comment faire le ménage dans ses contrats vie ?
- Est-il encore intéressant de nommer son conjoint bénéficiaire ?
- Peut-on renoncer au bénéfice d'un contrat vie ?
- Que penser des contrats luxembourgeois?









Le 16/10/2018 à 11:00

Bonjour, suite à la mise en place de l'IFI au 01 01 2018, pouvez vous me confirmer que l'administration...

Le 16/10/2018 à 10:43

Bonjour J envisage d'installer une chaudière de type pompe à chaleur soit en 2018, soit...

Toutes les questions >

Poser une question >